

Une lecture d'Aix-Marseille-Provence-Métropole à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise Catholique

Un territoire en quête de sens

Certes, il faut rester modeste. Entre les principes de la doctrine sociale de l'Eglise qui ont une vocation universelle et ne peuvent se comprendre que dans l'héritage de la parole de Dieu et les ambitions d'un projet territorial conduit par des laïques, il faut être audacieux pour prétendre trouver des points communs entre une parole d'Eglise et une nouvelle étape dans la décentralisation.

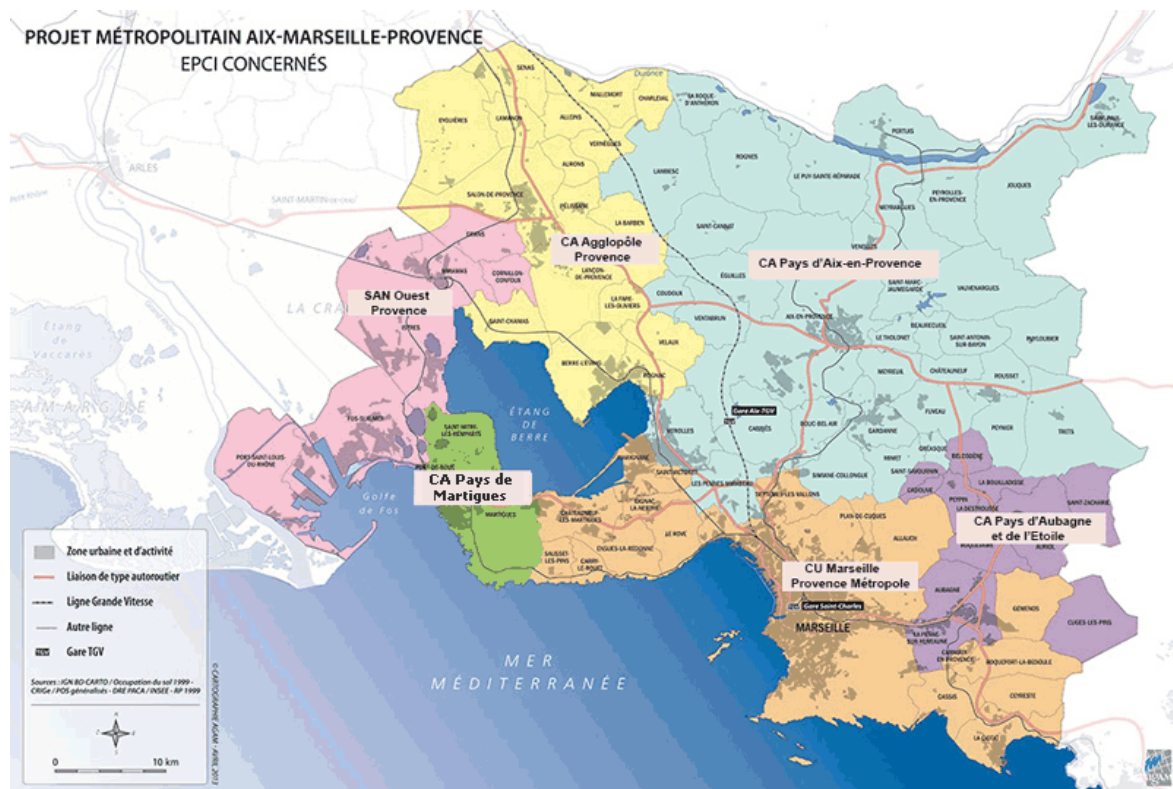
Mais il n'est pas interdit d'essayer de replacer la construction laborieuse d'Aix-Marseille Provence-Métropole dans les enseignements de la doctrine sociale de l'Eglise. Non pas pour voir dans cette aventure la mise en œuvre concrète de cette doctrine, ce qui serait évidemment ridicule, mais pour dégager quelques axes forts susceptibles d'améliorer son sens et sa finalité. Et pour montrer que ses fondements peuvent s'analyser à travers les nombreuses interventions du Magistère sur les thèmes sociaux.

De quoi s'agit il en fait ? De construire un nouveau territoire plus favorable pour sa population, créateur d'emplois, facilitant les déplacements, susceptible de réduire les inégalités de toute nature qui le spécifient, capable de préserver son environnement et de porter un projet de développement à la hauteur de ses ambitions; mais aussi de pouvoir tirer tous les bénéfices de sa position géographique, de son ouverture au monde, du talent de ses acteurs et de la diversité de ses habitants. Sans avoir la faiblesse ou l'inconscience de penser qu'une loi peut changer rapidement un territoire en incitant à de nouveaux comportements, on peut estimer qu'une meilleure prise en compte de la doctrine sociale de l'Eglise pourrait non seulement améliorer le projet d'Aix-Marseille-Provence mais lui donner un sens. Celui du bien commun.

Il ne s'agit pas non plus de considérer cette réforme comme la seule possible de redonner à ce territoire capacité à créer des emplois, vaincre le chômage ou réduire la pauvreté. Dans les incertitudes de notre temps, il n'existe pas de solution miracle. La construction de la métropole d'Aix-Marseille-Provence prend place parmi d'autres politiques qui pourraient aussi être analysées à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise.

La situation actuelle de cet espace de 3 100 Km², regroupant 92 communes, 6 intercommunalités et près de 2 millions d'habitants est singulière.

Ses points forts sont ceux d'un territoire réputé, la Provence, qui bénéficie d'une position géographique stratégique entre Europe et Méditerranée qui l'ouvre aux cultures et au commerce du monde entier. Appuyé sur de grandes villes, relayé par un réseau porteur de villes moyennes, doté de vastes espaces économiques, ce territoire bénéficie de nombreux atouts : un fort potentiel de recherche et d'innovation, des spécialisations reconnues dans certaines disciplines (médecine, activité portuaire, sidérurgie, aéronautique, électronique, médias, agriculture, services aux entreprises, tourisme...) d'un environnement privilégié et d'un cadre de vie de qualité.



Pourtant, tous les habitants de la métropole ne bénéficient pas de ces avantages. On constate en effet sur ce territoire un chômage important, de graves pénuries d'emplois, une faible activité, de grandes inégalités dans les conditions de vie, un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France. Malgré ses points forts qui font sa réputation et son attractivité, ce territoire est en recul par rapport aux autres grandes concentrations urbaines du pays. Ici, plus qu'ailleurs, les effets de polarisation fonctionnent mal, les grandes entreprises n'entraînent pas les petites, la recherche ne bénéficie pas à la production, l'offre de transports collectifs est faible, les activités créatrices d'emploi ne sont pas ouvertes aux demandeurs d'emploi et une économie de bazar organise dans la précarité la survie de familles dans le besoin. Ce territoire est éclaté. On parle d'une économie d'archipel.

Les principales villes qui l'animent ne travaillent que rarement ensemble. A Marseille, il n'y a pas de points communs entre la rénovation réussie du front de mer à la Joliette et la réhabilitation incertaine du centre-ville et des quartiers nord. Cette ville populaire, historiquement ouvrière et portuaire, s'oppose à sa voisine Aix-en-Provence, plus riche, séparée de la ville-centre par trente kilomètres d'indifférence. La capitale historique qui cultive son image de ville judiciaire et universitaire ne veut pas partager avec Marseille le produit d'une fiscalité plus généreuse. A l'est, Aubagne, autre fois centre agricole, entend jouer cavalier seul au bénéfice de sa position géographique privilégiée. A l'ouest, l'étang de Berre est un puissant espace d'industries lourdes tourné vers l'international. Au centre les deux bassins portuaires de Fos et de Marseille subissent une réduction régulière de leur activité.

La question posée est celle du partage des richesses entre des territoires qui s'étendent dans un processus long de périurbanisation, un espace fragmenté entre zones d'activité et pôles commerciaux, de vastes milieux naturels mités par l'étalement des villes et les infrastructures de transport indispensables aux déplacements des actifs entre habitat et emploi. Car la

situation économique et sociale de ce vaste territoire est plus difficile que dans les autres métropoles françaises comme le montrent les quelques indicateurs du tableau suivant

| Territoires | Taux de chômage | Taux d'activité | Part ménage. une personne | Part des familles mono-parentales | Part des sans diplôme. | Revenu Médian |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|-----------------------------------|------------------------|---------------|
| France métropolitaine | 12,3 | 72,6 | 34,3 | 14,1 | 17,6 | 19 218 |
| Métropole Aix-Marseille | 14,3 | 68,5 | 34,6 | 18,2 | 20,4 | 19 026 |
| CU Grand Lyon | 12,9 | 72,3 | 39,6 | 16,2 | 17,5 | 20 234 |
| CU Lille Métropole | 15,7 | 69,6 | 36,1 | 17,6 | 19,4 | 17 985 |
| CU Bordeaux | 12,8 | 70,7 | 42,6 | 17,2 | 13,3 | 20 597 |
| CU Toulouse Métropole | 13,5 | 72,5 | 43,7 | 17 | 12,3 | 21 132 |
| CU Nantes Métropole | 11,9 | 71,9 | 40,8 | 14,3 | 10,9 | 21 066 |
| Métropole Nice Côte d'Azur | 12,7 | 71,5 | 40,2 | 17,6 | 17,3 | 19 377 |
| CA Rouen Elbeuf | 14,8 | 70,6 | 39 | 16,7 | 19,9 | 19 040 |
| CU Strasbourg | 14,5 | 70,3 | 40,7 | 16,9 | 18,4 | 19 064 |
| CA Montpellier | 16,7 | 67,6 | 42,1 | 18,7 | 15,4 | 19 025 |
| CU Rennes Métropole | 11,2 | 69,6 | 42 | 13,6 | 10,9 | 20 296 |
| CA Grenoble Alpes Métropole | 12,1 | 71,1 | 40,1 | 16,1 | 16,1 | 20 380 |

Source : INSEE Années 2011

Pour les chefs d'entreprises, pour les habitants, pour les universités, pour le grand port maritime de Marseille, pour les touristes, l'espace métropolitain est une réalité quotidienne. Mais ce tas ne fait pas un tout. Car si la métropole existe par ceux qui y habitent, elle n'existe pas pour ceux qui en dirigent des parties qui ne font pas un ensemble cohérent. Là est le problème. Le principe de la métropole est celui du partage, de l'échange des savoirs et de la mutualisation des compétences. Le contexte de la décentralisation modifie la donne. Les pouvoirs locaux ont aujourd'hui des pouvoirs accrus pour mettre en place des politiques économiques, sociales et environnementales dans un contexte de transfert de compétence de la part d'un Etat trop endetté pour prolonger le rôle qui fut le sien dans une mondialisation incontrôlée. L'opposition actuelle de la plupart des maires au projet métropolitain peut s'analyser comme le refus de partager leurs ressources au bénéfice du bien commun. *C'est bien l'encyclique « Pacem in terris » qui invite les pouvoirs publics à examiner et résoudre les problèmes que pose le bien commun universel en matière économique, sociale, politique ou culturelle ».*¹⁶⁵

Il serait hasardeux toutefois de faire porter sur les seuls élus locaux la responsabilité de la situation. La méthode imposée par l'Etat dans cette construction, que l'on peut comprendre sans pour autant l'approuver, ne facilite pas le débat. Les difficultés du travail en commun sont ici historiques. Les maires ont tendance à se refermer sur leur espace de légitimité, les relations avec l'Etat ont toujours été difficiles, la société civile est éclatée. C'est sans doute la confiance entre tous les acteurs du développement qui fait ici défaut.

Si la construction administrative de la réalité économique, sociale et environnementale peu contestable de la métropole est aussi laborieuse, c'est qu'elle se heurte à une culture d'individualisme, de repli sur soi, voire de clientélisme qui n'est pas réservée à la classe politique.

¹ Les citations en italiques sont extraites du « Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise » du Conseil Pontifical Justice et Paix- Les numéros renvoient à ces citations. Editions du Cerf- 2013

Sur cet espace du verbe haut, on ne se parle pas. Les acteurs publics ont les plus grandes difficultés à s'entendre. Les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales sont toujours compliquées. Les coupures sont profondes entre les acteurs publics et les acteurs privés qui ne se reconnaissent pas tous dans les structures qui les représentent. Nous sommes ici dans une culture de l'affrontement et du conflit. Chaque acteur défend mordicus ses intérêts propres au détriment de l'intérêt général.

L'image rassurante d'une culture ouverte au monde, d'une Provence terre d'immigration, d'un lieu de brassage de talents et d'accueil aux migrants venus du monde entier en quête de vie meilleure ne résiste pas à la réalité. Ici, et peut être plus qu'ailleurs, le racisme anti-arabe, le rejet des Roms, la méfiance par rapport aux autres, le renfermement sur soi, sur sa famille, sur sa commune ou sur son quartier sont le quotidien vécu d'un grand nombre de métropolitains, notamment ceux des classes sociales moyennes et des ménages en difficulté.

A coté d'une économie de la connaissance très inégalement partagée (enseignement supérieur, recherche, laboratoires), d'une économie portuaire internationale, de secteurs performants (santé, aéronautique, sidérurgie, services aux entreprises...), d'une économie touristique en développement, se redéploie sur tout le territoire d'Aix-Marseille-Provence une économie de la drogue, une économie de bazar, des échanges informels plus ou moins légaux, un travail au noir omniprésent qui n'est pas le monopole de Marseille.

La référence constante à la Méditerranée ne se traduit pas par la construction d'une communauté de destin. Les printemps arabes sont devenus des hivers redoutables. Aix-Marseille Provence est tournée vers le Nord, vers Paris et vers l'Europe beaucoup plus que vers les anciennes colonies de l'Afrique du nord qui ont plus de relations avec les Etats-Unis qu'avec l'Europe.

Le territoire des principales villes (Marseille, Aix, Aubagne, Martigues...) se segmente entre ceux qui sont occupés par les catégories précaires, mal logées, souvent sans emploi qui s'organisent, aussi bien dans les centres ville que dans les banlieues autour d'une contre culture de la débrouille, voire de la survie, ceux des nouveaux arrivants qui réinvestissent les quartiers autrefois populaires dans un vaste processus de gentrification et ceux d'une immense classe moyenne que le risque de la paupérisation renferme sur elle même.

Les petites villes périphériques de Marseille, Aix ou Aubagne deviennent des lieux de vie pour les classes sociales aisées alors que d'autres, autour de l'étang de Berre, sont en situation très défavorables avec le recul des industries motrices qui ont façonné leur image. La séparation entre lieux de vie et lieux de travail transforment la métropole en un immense espace de déplacements dans tous les sens qui perd son caractère productif pour devenir principalement résidentiel. Cette tendance est dangereuse. Un territoire dynamique ne peut pas vivre essentiellement de revenus venus d'ailleurs, produit des transferts sociaux ou des dépenses des touristes.

Le défi culturel à relever est dans la transformation de ce tas que constituent 92 communes en un tout cohérent et solidaire. Il est aussi dans la capacité de ses acteurs et de ses habitants à devenir solidaires pour affronter les mutations de notre temps. Le relever implique un changement de culture.

I-Lettre aux catholiques métropolitains pour comprendre Aix-Marseille-Provence-Métropole

Vous habitez Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne, Salon, Martigues ou Istres ; peut être quelque part entre ces villes. Vous vous déplacez sans cesse : pour aller travailler, pour faire vos achats, pour accompagner vos proches, aller au cinéma ou au spectacle...en passant d'une commune à une autre sans le savoir. Il est probable que vos amis, vos enfants et vos petits-enfants n'habitent pas très loin de chez vous, dans une autre commune qui n'est pas pour vous un autre territoire.

Vous connaissez votre maire, même si pour vous ses pouvoirs ne sont pas très précis parce qu'en définitive, personne ne vous les a appris. A chaque échéance électorale, vous vous prononcez davantage en fonction de vos convictions politiques que sur des programmes qui vous promettent tous monts et merveilles. A ce jour, le programme « non à la métropole » est le plus répandu.

Vous avez entendu parler d'intercommunalité, sans bien savoir ce que ce mot veut dire. Vous observez de nouveaux noms – communauté urbaine de Marseille-Provence-Métropole, communautés d'agglomération du pays d'Aix, du pays d'Aubagne et de l'Etoile, du pays de Martigues, Agglopôle de Salon-Berre, Syndicat d'agglomération nouvelle- sur les autobus ou les poubelles sans trop savoir l'utilité de ces structures ; là aussi parce que personne ne vous a expliqué à quoi servent ces regroupements de communes gérés par une administration au sigle barbare nommé établissement public de coopération intercommunale, EPCI. et qui ont plus de 10 ans. Ne les connaissant pas, vous pouvez avoir la tentation de les apprécier sur le seul coût de leur fonctionnement sans mesurer leur réelle utilité.

Vous avez lu dans les journaux de fréquentes allusions à une loi au nom étrange : MAPAM . Le sigle de la loi du 28 janvier 2014 signifie loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Ce qui veut dire que la métropole a été votée et qu'elle sera opérationnelle en 2016. Vous allez vous habituer à ce nouveau territoire nommé Aix-Marseille-Provence qui recouvre 93 communes et la plupart des habitants des Bouches-du-Rhône.

Vous vous êtes probablement demandé pourquoi il y avait deux listes sur votre dernier bulletin de vote aux élections municipales ; d'autant plus que généralement, il s'agissait des mêmes noms. Peu informé de la chose publique, vous n'avez peut être, tout simplement, pas voté.

La presse fait état d'une réforme des collectivités territoriales. Vous savez qu'une mission a été donnée à un préfet que vous ne connaissez pas pour préparer ce nouveau territoire. Vous vous demandez pourquoi un deuxième préfet (vous savez qu'il y en a déjà un depuis Napoléon) viendrait vous dicter votre conduite. La aussi c'est par ce qu'on ne vous a jamais expliqué sa véritable mission.

Aujourd'hui, on vous parle de métropole ; plutôt d'ailleurs du refus de métropole en utilisant des arguments qui pourraient vous laisser croire que la commune où vous habitez, celle où vous travaillez, qui, le plus souvent, n'est pas la même, allaient disparaître, englouties par Marseille, devenue le symbole de la précarité, de l'endettement et du chômage ; et que finalement, vous allez payer pour les marseillais en situation précaire.

Ces arguments sont faux et la vérité doit être rétablie. Votre maire est certes légitime. Mais les limites de son autorité sont celles de votre commune. Ces limites ne sont pas des frontières. Au temps des déplacements incessants et quotidiens en voiture ou en transport collectif, d'Internet, des autoroutes et des voies rapides, vous ne savez jamais exactement dans quelle commune vous êtes. Vous n'y attachez d'ailleurs aucune importance

Dire la vérité

La vérité est que votre espace de vie quotidienne ne cesse de s'élargir avec la multiplication de vos lieux de séjour et de vos temps de déplacement. Et, sans devenir spécialiste en droit public, vous comprenez intuitivement que l'efficacité commande d'adapter le pouvoir local aux territoires d'aujourd'hui. La question ne se posait pas du temps de vos grands parents qui se déplaçaient peu. La voiture a remplacé la marche à pied. Vous mesurez les difficultés de la mobilité quand vous devez prendre les transports en commun pour vous déplacer d'un point à un autre du département. La commune est le territoire de la marche à pied, la métropole celui des déplacements motorisés.

La vérité est que toutes les communes qui constituent la plus grande partie du département des Bouches du Rhône sont interdépendantes. Pour vous, comme pour les entreprises, les limites communales, dont vous ne savez peut-être pas qu'elles remontent à la Révolution Française, ont peu de sens. Pour autant, si vous payez vos impôts locaux dans votre commune de résidence, vous utilisez tous les jours, les services offerts par d'autres communes dans vos loisirs, vos achats ou pour rejoindre votre lieu de travail. Vous êtes déjà métropolitain sans le savoir.

La vérité, c'est que ce territoire est un tout et que, quelle que soit la commune où vous habitez, vous allez souvent à Marseille, à Aix-en-Provence, à Aubagne, à Martigues à Salon ou à Istres. Vous fréquentez leurs hôpitaux, leurs administrations, leurs salles de spectacle, leur université, leurs stades, leurs musées...sans avoir l'impression de vous retrouver sur une autre planète.

La vérité c'est que nous sommes tous en Provence et qu'il n'existe pas d'identité communale qui serait spécifique aux 93 communes de ce vaste territoire. Vous resterez citoyen de votre commune, où probablement, vous ne passez pas la plus grande partie de votre temps même si vous y voté.. Mais vous serez aussi citoyen métropolitain appelé à se prononcer sur l'avenir de votre territoire vécu.

La vérité est que toutes ces communes sont en difficulté dans une conjoncture économique dont vous vivez les incertitudes. Vous rencontrez peut être des problèmes d'emploi, de logement, d'accès aux services. Vous avez mesuré toutes les difficultés de circulation, les encombrements fréquents, la faiblesse des transports en commun. Vous constatez le niveau des inégalités et la montée de la pauvreté. Votre inquiétude est légitime.

La vérité est que si l'Etat a décidé d'intervenir, c'est parce que, malheureusement, nous n'avons pas été capables de construire par nous-mêmes un territoire à la hauteur des enjeux de notre temps. Nous parlons de métropole depuis 30 ans sans avoir su la faire. Ici, vous constatez tous les jours les difficultés de travailler ensemble : les maires se parlent peu, l'Etat est toujours contesté quelle que soit la majorité gouvernementale, les mots sont violents et les positions sont radicales.

La vérité, c'est que la métropole ne va pas rayer d'un trait de plume les communes qui vont au contraire bénéficier de nouveaux pouvoirs. Demain, comme aujourd'hui, les pouvoirs du maire et de son conseil municipal continueront à s'exercer sur toutes les composantes de la proximité : écoles primaires, éclairage publics, police municipale, centre communal d'action sociale, transports urbains, équipements collectifs comme les stades, bibliothèques, salles de spectacle... La métropole ne va pas déplacer le massif des Calanques ou la Sainte- Victoire ! Elle ne va pas transformer tous ses habitants en marseillais, en aixois ou en aubagnais. Elle ne va pas faire exploser vos impôts locaux.

Comprendre la métropolisation

Comprenez que ce qu'on appelle métropolisation est tout simplement la possibilité de répondre à ces défis en jouant collectif. Ce n'est pas un gros mot qui vous priverait de votre personnalité. Mais il n'y pas de projet individuel qui ne s'insère dans un projet collectif. Dans toutes les grandes agglomérations du monde, et notamment en France, le pouvoir local s'est élargi sur des territoires vécus qui ne rentrent plus dans les limites communales ou intercommunales de leur histoire ; partout sauf ici.

Comprenez qu'il ne peut pas y avoir de politiques efficaces et cohérentes (de l'emploi, du logement, des transports, de lutte contre les inégalités, de l'environnement...) sur des territoires qui ne le sont pas, communaux ou intercommunaux. L'espace couvert par toute la partie Est des Bouches du Rhône est cohérent. C'est votre territoire. Il ne va pas très bien.

Si on compare les résultats économiques et sociaux de ce territoire à d'autres au niveau national (Lille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes...), vous ne savez peut être pas que nous sommes en queue de peloton. Nous payons le prix d'une incroyable morcellement des pouvoirs, de concurrences invraisemblables entre les communes qui se croient toutes capables d'agir seules en ignorant superbement ce que font leurs voisines

La métropole n'est rien d'autre qu'un pouvoir organisé sur d'autres limites que celles de décembre 1789. Non pas évidemment pour affaiblir votre commune mais bien au contraire pour la fortifier en la positionnant dans un ensemble territorial plus large qui est celui de votre vie quotidienne : pour avoir un réseau de transports en commun digne de ce nom, pour dynamiser une économie languissante invisible au niveau international, pour améliorer les conditions de votre vie quotidienne, pour préserver votre environnement, pour créer des emplois et construire de la solidarité nous nous avons tant besoin.

Vous pouvez comprendre les craintes exprimées par de nombreux maires qui font bloc, toutes tendances politiques confondues, contre une réforme traduite par une loi dont le seul objectif est d'améliorer vos conditions de vie. Mais vous savez bien que les débats politiques sont devenus politiques. La réaction de votre maire serait toute autre si vous pouviez lui dire que vous vous sentez comme des métropolitains qui font en moyenne plus de 30 kilomètres par jour, passant sans arrêt d'une commune à une autre sans même vous en apercevoir.

En matière économique, dans une société mondialisée, vous savez bien que la commune où vous habitez ne peut pas, isolément, faire grand-chose. En matière de transport, vous mesurez toutes les difficultés pour vous déplacer dans de bonnes conditions. En matière d'environnement, vous n'ignorez pas que les grands sites de ce territoire sont à cheval sur plusieurs communes. Vous savez bien aussi que la précarité n'est pas réservée à Marseille et

que toutes les communes de ce territoire sont concernées par la pauvreté de plus de 15% de leurs habitants.

Sur ce vaste espace qui va de Salon à Aix-en-Provence, de Martigues à Marseille, d'Istres à Aubagne, vous savez bien qu'il y a trop de chômeurs, trop de mal logés, trop de familles en situation précaire, mais aussi pas assez de transports en commun dignes de ce nom, pas assez d'opportunités offertes à vos enfants pour réussir leur vie, pas assez de logements notamment sociaux. Vous mesurez que ces problèmes ne sont pas uniquement ceux de la commune où vous habitez et vous comprenez que, posés à un niveau plus large, ils ont plus de chances d'être étudiés, analysés et résolus.

La métropole n'est pas la soumission de ce vaste territoire à un pouvoir communal, qu'il soit Marseillais, Aixois, Aubagnais ou Martégal. C'est le partage des idées, des talents, des espoirs et des compétences au service du bien commun. La métropole est un défi qui ne pourra être relevé que si vous acceptez de comprendre par vous-même la nécessité de changer d'échelle parce que nous avons changé d'histoire.

Au-delà de ces dimensions, le projet métropolitain porte un sens que l'on peut retrouver dans la doctrine sociale de l'Eglise.

Tous les catholiques d'Aix-Marseille-Provence Métropole ne sont pas acteurs de la construction de ce nouveau territoire. Beaucoup ne sont pas informés du contenu de ce débat. Ces quelques lignes ont pour objet de montrer que les enseignements de la doctrine sociale de l'Eglise pourraient trouver dans ce projet une occasion d'application concrète. Sur un espace de grande mobilité, polarisé par de grandes villes, entre Europe et Méditerranée, ponctué de zones d'activité et de centres commerciaux, traversé par des voies de communication souvent saturées, bénéficiant d'un environnement privilégié, l'égalité de dignité de toutes les personnes qui y vivent n'est pas assurée.

Relever le défi métropolitain ne passera pas seulement par une nécessaire mutualisation des compétences et des moyens dans tous les domaines de l'action publique. Il faudra certes construire un réseau performant de transports en commun, aménager des zones d'activité dans le souci de la complémentarité, rapprocher les acteurs de l'économie de la connaissance, définir une fiscalité commune et un schéma d'aménagement adapté. Il faudra surtout s'attaquer aux facteurs qui écartent du développement un grand nombre de métropolitains victimes du chômage, de la pauvreté, de conditions d'habitat précaires, de la solitude et de l'exclusion. Mais le vrai enjeu de cette aventure est dans les valeurs qu'elle porte.

Ces valeurs pourraient être celles de la doctrine sociale de l'Eglise. Le principe du bien commun, la destination universelle des biens, le principe de subsidiarité, la participation, le principe de solidarité pourraient trouver dans la construction métropolitaine une occasion unique d'application. Une lecture chrétienne de la famille, une priorité reconnue au travail humain, une vie économique guidée par la morale, une communauté politique au service de la société civile, une coopération internationale pour le développement, l'attention accordée au prix des choses sans prix dans le partage, le don et l'environnement pourraient donner à la métropole le sens qu'aucune approche technique ne pourra à elle seule proposer.

Les catholiques métropolitains sont invités à participer à cette aventure collective. Quelles que soient leur condition, leur responsabilité ou leur situation sociale et professionnelle, ils peuvent voir dans les enseignements du Magistère les éléments nécessaires à la réussite de

cette ambition. Parce que « *le nouveau besoin de sens est largement ressenti et vécu dans la société contemporaine* » 575 et que « *le foi en Dieu et en Jésus-Christ illumine les principes moraux qui sont le fondement unique et irremplaçable de la stabilité et de la tranquillité, de l'ordre interne et externe, privé et public, qui seul peut engendrer et sauvegarder la prospérité de l'Etat* » 577, il y a dans le projet métropolitain les éléments d'une « *civilisation de l'amour* » susceptible de rendre la société plus humaine et plus digne de la personne car « *seule la charité peut changer complètement l'homme* » 583.

I-Les principes de la doctrine sociale de l'Eglise

A-La personne humaine

Les 2 millions de personnes qui habitent la métropole ne sont pas seulement des habitants, des citoyens et des travailleurs. Ce sont d'abord des personnes humaines dans toute la complexité de l'humanité. « *la personne ne peut jamais être pensée uniquement comme une individualité absolue, bâtie par soi-même et sur soi-même, comme si ses caractéristiques propres ne dépendaient par d'autre chose que d'elle même* »-125. Il ne faut pas oublier que « *L'Eglise voit dans l'homme, dans chaque homme, l'image vivante de Dieu lui-même* » 105

Les inégalités de traitement entre les hommes et les femmes doivent être combattues car « *l'homme et la femme ont la même dignité et sont d'égale valeur* »-111-« *l'homme et la femme sont en relation avec les autres avant tout comme dépositaire de leur vie* »-112. Ils partagent un devoir de solidarité pour ne pas tomber dans les « *péchés sociaux* »118 qui constituent « *une agression directe contre le prochain* » 118

Quelle est sur ce territoire la liberté de ses 150 000 chômeurs, de ses 70 000 allocataires du revenu de solidarité active, du quart de ses habitants au dessous du seuil de pauvreté, du niveau très élevé des inégalités des revenus médians, entre 1 et 9 entre les plus riches et les plus pauvres? Les conditions de son expression ne sont évidemment pas remplies car « *le juste exercice de la liberté personnelle exige des conditions précises d'ordre économique, social, juridique, politique et culturel* » 137 et « *la libération des injustices promeut la liberté et la dignité de l'homme* » 137.

L'Eglise proclame haut et fort que « *tous les hommes ont la même dignité de créature à l'image de Dieu* »- 144 et que « *la vie communautaire est une caractéristique naturelle qui distingue l'homme du reste des créatures terrestres* »-149.

Une ambition de la métropole est de permettre à ses habitants de faire communauté et de faciliter le partage des richesses et la solidarité entre tous.

B-Le principe du bien commun

Toute la doctrine sociale de l'Eglise est construite sur le principe du bien commun, « *raison d'être de l'autorité politique* »...dont, pour le garantir, « *le gouvernement de chaque pays a pour tâche spécifique d'harmoniser avec justice les divers intérêts sectoriels* »169. C'est pour construire un territoire de solidarité et d'efficacité que la métropole a vocation à définir un bien commun et à défendre un intérêt général métropolitain qui n'est pas l'addition des

intérêts locaux communaux ou intercommunaux. Ce défi est dans les complémentarités à construire entre des villes concurrentes entre elles, des pouvoirs locaux éclatés, des écarts de conditions de vie qui mettent en péril la capacité de ces 2 millions d'habitants à vivre ensemble dans la solidarité. Il y a, dans la construction d'Aix-Marseille-Provence, un bien commun à construire. Ce ne sera évidemment pas la seule entrée possible. Le bien commun est aussi dans les solidarités qui s'expriment dans les mesures engagées par la redistribution sociale pour améliorer les conditions de vie des ménages en situation de précarité ou des entreprises en difficulté. Il est dans une fiscalité équitable et une sécurité sociale renforcée. Un regard métropolitain n'est pas une assurance de réussite. Mais c'est une voie prometteuse pour y parvenir.

C-La destination universelle des biens

Ce principe de base veut dire que « *chaque homme doit avoir la possibilité de jouir du bien – être nécessaire à son plein développement* »-172. Le pari métropolitain est d'aller dans cette direction en réduisant de façon significative les inégalités de condition de vie en améliorant la situation des exclus du développement et des accidentés de la vie car « *le principe de la destination universelle des biens requiert d'accorder une sollicitude particulière aux pauvres, à ceux qui se trouvent dans des situations de marginalité...Il faut réaffirmer l'option préférentielle pour les pauvres* »- 182. Les familles de condition modeste, les dépendants des prestations sociales, les 25% de pauvres dont 15% de très pauvres qui vivent ou survivent sur ce territoire invitent à savoir donner les moyens à tous les métropolitains de mener une vie digne. Dans le processus de la mondialisation, trop de femmes et d'hommes d'Aix-Marseille-Provence sont exclus de la destination universelle des biens et survivent dans des conditions indignes. Les 35% de ménages composés d'une seule personne, les 18,2% de familles monoparentales, les 10% de travailleurs pauvres, les 15% privés d'emploi, les 20% sans aucun diplôme sont les plus concernés par un modèle de développement construit sur la compétitivité. Ils ne sont pas compétitifs, mais restent enfants de Dieu ?

D-Le principe de subsidiarité

La personne n'est pas seule. Elle s'insère dans des réseaux familiaux, sociaux, économiques, politiques qui construisent ses rapports avec la société. « *Le principe de subsidiarité protège les personnes des abus des instances sociales supérieures et incite ces dernières à aider les individus et les corps intermédiaires à développer leurs fonctions. Ce principe s'impose parce que toute personne, toute famille et tout corps intermédiaire ont quelque chose d'original à offrir à la communauté* »- 187. Sur le territoire métropolitain, de nombreuses initiatives privées, conduites par des groupes ou des personnes, portent les espoirs d'un nouveau modèle de développement. Mais peu reconnues, rarement partagées, elles ne respectent pas le principe de subsidiarité.

La société civile porte, en mobilisant toutes les structures impliquées dans son développement, la démocratie participative de la métropole. A ce titre, le futur conseil de développement d'Aix-Marseille-Provence répond au constat « *qu'il est impossible de promouvoir la dignité de la personne en dehors de la société civile* » réalisée grâce à « *la personnalité créative du citoyen* »-185. De même, le principe de subsidiarité s'applique pleinement dans le cadre des conseils de territoires définis par la loi. Ces territoires ne sont pas encore définis. Il serait souhaitable qu'ils recouvrent des zones d'emploi et des bassins de vie plutôt que de s'inscrire dans les limites des intercommunalités actuelles qui n'ont pas de réalité sociale ou économique.

E-La participation

La conséquence de la subsidiarité est la participation. Elle fait ici référence à la gouvernance métropolitaine et à sa capacité à se donner les moyens *« de permettre au citoyen, comme individu ou en association avec d'autres, directement ou au moyen de ses représentants, de contribuer à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la communauté civile à laquelle il appartient. La participation est un devoir que tous doivent consciemment exercer, d'une manière responsable et en vue du bien commun »* 189

La doctrine sociale de l'Église souligne l'exigence de favoriser la participation, surtout des plus défavorisés, et l'alternance des dirigeants politiques, afin d'éviter l'instauration de privilèges occultes. *« la participation à la vie communautaire n'est pas seulement une des plus grandes aspirations du citoyen, appelé à exercer librement et de façon responsable son rôle civique avec et pour les autres, mais c'est aussi un des piliers de toutes les institutions démocratiques, ainsi qu'une des meilleures garanties du durée de la démocratie- 190.*

Sans doute peut on regretter que les travaux préparatoires actuellement conduits pour la construction de la métropole soient conduits de façon plus technocratique que démocratique. Mais, dans cette ambition de long terme, rien n'est définitivement figé. Les autorités doivent comprendre que la métropole ne réussira que si elle s'appuie sur la mobilisation de tous.

F-La solidarité

La doctrine sociale de l'Église fait référence aux *« très fortes disparités »* 192 qui persistent dans le monde et au devoir de solidarité, *« véritable vertu morale et détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun »*-193. La situation sociale des métropolitains, déjà rappelée, situe l'importance de l'effort de solidarité à mettre en œuvre sur ce nouveau territoire.

Ce sont les valeurs fondamentales de la vie sociale qui donnent sens au projet métropolitain : la vérité, la liberté, la justice, l'amour doivent guider la gouvernance métropolitaine car *« toutes les valeurs sociales sont inhérentes à la dignité de la personne humaine dont elles favorisent le développement authentique »* 197.

Les chrétiens parlent de charité, les laïques de solidarité. Il s'agit en fait du même référentiel. *« La charité sociale et politique ne s'épuise pas dans les rapports entre les personnes, mais elle se déploie dans le réseau au sein duquel s'insèrent ces rapports et qui constitue précisément la communauté sociale et politique, intervenant sur celle-ci en visant le bien possible pour la communauté dans son ensemble »* 208

La métropole ne réussira que si elle place la solidarité au cœur de son projet. Solidarité entre les communes à faible potentiel financier et les autres, solidarité entre les ménages aisés et les familles pauvres, solidarité entre les entreprises performantes et celles qui le sont moins.

« Le message de la doctrine sociale sur la solidarité met en évidence le fait qu'il existe des liens étroits entre solidarité et bien commun, solidarité et destination universelle des biens, solidarité et égalité entre les hommes et les peuples, solidarité et paix dans le monde »- 194

II- Société et économie

A-La famille, première société naturelle

L'Eglise a toujours rappelé l'importance de la famille aussi bien pour la personne que pour la société, le mariage comme fondement de la famille et la place irremplaçable de l'amour qui « *s'exprime aussi à travers une attention prévenante envers les personnes âgées qui vivent dans la famille : leur présence peut revêtir une grande valeur* » 222. Le récent synode des évêques sur la famille a posé les questions des nouvelles formes de la famille très représentées sur le territoire métropolitain : familles monoparentales, familles recomposées, familles éclatées, familles divorcées car « *l'Eglise n'abandonne pas à eux-mêmes ceux qui, après un divorce, se sont remariés* »- 226. Elle rappelle par ailleurs le devoir d'éducation, le droit des enfants et les exigences de solidarité familiale. Sur le territoire métropolitain la part des familles monoparentales et des familles recomposées est l'une des plus élevée du pays.

Ce n'est pas la métropole qui va changer la société française marquée par l'érosion de la famille où « on apprend à connaître l'amour et la fidélité du Seigneur et la nécessité d'y répondre »-210, la montée des individualismes et le renfermement sur soi amplifié par la crise économique et la peur des classes moyennes de tomber dans la pauvreté. Mais l'aide aux familles pourrait se traduire par des relations renouvelées entre la métropole et les caisses d'allocations familiales souvent débordées par l'ampleur de leur mission.

B-Le travail humain

C'est à partir de « *Rerum Novarum* », « *défense chaleureuse de l'inaliénable dignité du travailleur* »- 268 que l'Eglise a toujours défendu la valeur du travail comme « *participation à l'oeuvre non seulement de la création, mais aussi de la rédemption* » 263. La traduction juridique du travail est l'emploi, signifiée par un contrat de travail. « *Les problèmes de l'emploi interpellent les responsabilités de l'Etat auquel il revient de promouvoir des politiques actives du travail* »- 291. Il manque dans la métropole environ 70 000 emplois pour se situer dans la moyenne nationale. Le taux de chômage des actifs est largement supérieur à la moyenne nationale. Si « *la subjectivité confère au travail sa dignité particulière* » 270, la dégradation des conditions de travail interpelle les employeurs du territoire métropolitain à savoir garantir la dimension sociale du travail. La doctrine sociale de l'Eglise note par ailleurs que « *le travail, de par son caractère subjectif ou personnel, est supérieur à tout autre facteur de production : ce principe vaut, en particulier, par rapport au capital* » 276.

La métropole doit positionner le travail humain et la capacité de tous ses actifs à accéder à une insertion réussie comme un axe prioritaire de son projet. De nouvelles formes d'employabilité sont à explorer par une économie solidaire et collaborative qui place l'homme au centre de ses ambitions. La métropole en a la capacité. Elle doit en avoir la volonté.

C-La vie économique

La capacité de production d'un territoire doit être « *mise au service de l'homme et de la société* » 326 et les biens, même légitimement possédés « *conservent toujours une destination universelle ; toute forme d'accumulation indue est immorale car en plein contraste avec la destination universelle assignée par le Dieu Créateur à tous les biens* » 328. L'exigence d'une économie responsable pour la métropole est ainsi clairement reconnue. Au-delà c'est bien la connotation morale de l'économie qui est affirmée car « *la distinction nécessaire entre morale et économie ne comporte pas une séparation entre les deux domaines mais, au contraire, une réciprocité importante* »- 331. L'efficacité économique est inséparable

de la promotion d'un développement solidaire. Les entreprises du territoire métropolitain sont ainsi invitées à « *servir le bien commun de la société grâce à la production de biens et de services utiles* » 338. C'est pourquoi « *le marché revêt une fonction sociale importante* » et que « *le devoir de l'Etat en matière économique est de définir un cadre juridique capable de régler les rapports économiques* »- 352

Les entrepreneurs et les dirigeants d'entreprise ont un rôle primordial à exercer dans la construction métropolitaine car c'est par leur talent et leur activité qu'ils créent des emplois. Mais « ils ne peuvent pas tenir compte exclusivement de l'objectif économique de l'entreprise, des critères d'efficacité économique, des exigences de l'entretien du capital comme ensemble des moyens de production : ils ont aussi le devoir de respecter concrètement la dignité humaine des travailleurs qui oeuvrent dans l'entreprise »- 344

Les entrepreneurs chrétiens, nombreux sur l'espace métropolitains, ont une responsabilité spécifique à cet égard.

D-La communauté politique

L'opposition des maires à la construction de la métropole, principalement pour des raisons fiscales (ils refusent de partager leurs recettes), locales (ils veulent garder la maîtrise de leur urbanisme) et territoriales (l'opposition à Marseille) peut être interprétée, malgré la nécessité du partage et de la mutualisation, comme une forme de repli sur soi qui ne relève pas de l'intérêt général. Or, « *la communauté politique est constituée pour être au service de la société civile, dont elle découle* » 417. La société civile partage l'ambition métropolitaine du territoire. Les associations et les milieux économiques l'ont constamment reconnue. Si « *la communauté politique est tenue de régler ses rapports vis à vis de la société civile selon le principe de subsidiarité* » 419, elle doit entendre la voix des habitants contraints et des entrepreneurs limités dans leurs activités par un découpage administratif qui remonte à la Révolution française. La doctrine sociale de l'Eglise précise que « *ceux qui exercent des responsabilités politiques ne doivent pas oublier ou sous-évaluer la dimension morale de la représentation* » 410. « *La communauté politique est constituée pour être au service de la société civile dont elle découle* » 417.

Ce principe est peu partagé sur un territoire très éclaté où les pouvoirs locaux sont davantage concurrentiels que complémentaires. La métropole doit savoir relever le défi d'un bien commun partagé entre 92 communes et 6 intercommunalités en dépassant les limites historiques de leur géographie qui ne sont pas des frontières pour se retrouver sur un espace adapté aux conditions de vie d'aujourd'hui.

E-La communauté internationale

La dimension internationale de la métropole relève notamment de son histoire et de sa position géographique, riveraine de la Méditerranée. Les lendemains difficiles des révolutions arabes et la montée des Islamismes radicaux donnent à la métropole une responsabilité particulière dans la construction d'un espace d'échanges et de paix entre les deux rives de la « Mare Nostrum ». Car « *le caractère central de la personne humaine et la disposition naturelle des personnes et des peuples à nouer des relations entre eux sont les éléments fondamentaux pour construire une vraie Communauté internationale dont l'organisation doit tendre au véritable bien commun universel* » 433. La situation politique et économique des pays de la rive sud de la Méditerranée invite les territoires de la rive nord, et notamment Aix-

Marseille-Métropole, à faciliter la marche vers la démocratie et le développement par ce que « *la solution du problème de développement requiert la coopération entre les différentes communautés politiques* » 446

Plus que jamais, la Méditerranée et les pays qui la bordent ont besoin de paix alors que les conflits armés au Moyen-Orient ne cessent de s'étendre et que les chrétiens d'Orient en sont particulièrement les victimes. La métropole doit encourager les initiatives prises aussi bien par le pouvoir politique que par la société civile « pour accomplir une importante fonction de sensibilisation de l'opinion publique aux différents aspects de la vie internationale » 443

F-Sauvegarder l'environnement

Le territoire métropolitain bénéficie d'un environnement de qualité mais d'une grande fragilité entre son littoral maritime, ses massifs et collines, ses plaines et ses rivières qui subissent les conséquences de la pression démographique, de l'emprise des grandes voies de communication, de ses zones d'activité et de ses centres commerciaux. Le quart de l'espace est classé en « espaces naturels ». Ce territoire est aussi consommé par la périurbanisation qui érode ses espaces naturels et diminue ses terres agricoles. Le Magistère souligne que « *la protection de l'environnement constitue un défi pour l'humanité toute entière : il s'agit d'un devoir commun et universel, de respecter un bien collectif* » 466 et « *la responsabilité à l'égard de l'environnement, patrimoine commun du genre humain, s'étend non seulement aux exigences du présent, mais aussi à celles du futur* » 467. « *La programmation du développement économique doit considérer attentivement la nécessité de respecter l'intégrité et les rythmes de la nature car les ressources naturelles sont limitées et certaines ne sont pas renouvelables* »- 470

Philippe Langevin
18 juin 2015